

[Texte]

Le président: Je remercie tous les membres du Comité de leur participation. J'espère qu'on passera une bonne année.

La séance est levée.

Wednesday, November 5, 1986

• 1804

The Chairman: In accordance with Standing Order 96(2), we will have an information session on the impact of countervailing duties on softwood lumber exports to the United States.

I am very glad to introduce Mr. Doug Waddell, Director for U.S. Trade and Economic Relations Division, Department of External Affairs. Also, I am pleased to welcome, Mr. Doug Ketchison, Director, Economic Branch, Canadian Forestry Service.

• 1805

Mr. Waddell, you have the floor. Perhaps you would like to use the first 10 minutes or more to give a formal statement. Then there will be questions from members.

Mr. Doug Waddell (U.S. Trade and Economic Relations Division, Department of External Affairs): Thank you, Mr. Chairman and members of the committee.

I have just a short statement to kick off the discussion this evening. I assume that members of this committee are well aware of the details of the preliminary subsidy determination by the U.S. Department of Commerce in the softwood lumber investigation, which was announced on October 16. In short, the U.S. Department of Commerce preliminarily determined that stumpage programs in Alberta, British Columbia, Ontario and Quebec, as well as 16 other federal and provincial programs, confer countervailable subsidies totalling 15% of the value of shipments of the softwood lumber products under investigation.

Of this, stumpage accounted for virtually the full amount, 14.545%. I will leave a copy of the U.S. Department of Commerce's preliminary determination for the committee's records. This is not the end of the investigation. The U.S. authorities have yet to make final determinations of subsidy, and, if that determination is affirmative, injury.

U.S. law imposes deadlines for each phase of the countervailing duty investigation. The U.S. Department of Commerce is required by statute to make a final subsidy determination in this investigation no later than December 30. U.S. officials are now in Canada verifying information provided by federal and provincial governments and selected companies, in responding to the Department of Commerce questionnaires which were received during the first phase of the investigation. Commerce

[Traduction]

The Chairman: I wish to thank all the members of the committee for their participation and I hope that we will have a good year.

The meeting is adjourned.

Le mercredi 5 novembre, 1986

Le président: Conformément au Règlement 96(2), nous allons tenir une séance d'information consacrée aux répercussions des droits compensatoires sur les bois tendres exportés aux États-Unis.

Je suis très heureux de vous présenter M. Doug Waddell, directeur des Relations économiques et commerciales avec les États-Unis au ministère des Affaires extérieures. Je suis également heureux d'accueillir M. Doug Ketchison, directeur de l'Économie, au Service canadien des forêts.

Monsieur Waddell, vous avez la parole. Si vous le voulez bien, vous pourriez consacrer de 10 à 15 minutes à un exposé formel, après quoi, les membres de ce Comité vous poseront des questions.

M. Doug Waddell (Direction des relations économiques et commerciales avec les États-Unis, ministère des Affaires extérieures): Merci, monsieur le président et messieurs les membres du Comité.

Pour lancer la discussion, ce soir, je m'en tiendrai à un bref exposé. Je suppose que les membres de ce Comité sont tout à fait au courant des détails de la constatation préliminaire concernant les subventions à laquelle le *Department of Commerce* américain est parvenu au cours de son enquête sur les bois tendres, constatation annoncée le 16 octobre. En bref, selon cette constatation préliminaire du *Department of Commerce* américain, les programmes fédéraux et provinciaux, confèrent des subventions donnant matière à compensation dont le total représente 15 p. 100 de la valeur des expéditions de produits des résineux faisant l'objet de cette enquête.

Le droit de coupe représentait la quasi totalité de ce montant, soit 14,545 p. 100. Je vais vous laisser une copie de la constatation préliminaire du *Department of Commerce* américain pour vos dossiers. Ceci ne marque pas la fin de l'enquête car les autorités américaines ne sont pas encore parvenues à une constatation finale concernant les subventions, et, si cette constatation est positive, il leur reste à déterminer le préjudice.

La loi américaine impose des échéances à chaque étape des enquêtes ayant trait aux droits compensatoires. Le *Department of Commerce* américain est tenu par la loi de présenter une constatation finale, à la conclusion de cette enquête, le 30 décembre au plus tard. Des fonctionnaires américains se trouvent actuellement au Canada où ils vérifient l'information fournie par les gouvernements fédéral et provinciaux et par un certain nombre de sociétés, en réponse aux questionnaires du